

ASSEMBLEE COMMUNALE

jeudi, 10 décembre 2015, à 20 heures, à l'Epicentre

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2016
- 3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS
- 4. Divers

Le Règlement communal de l'agence communale AVS figurant sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale :

ASSEMBLEE BOURGEOISE

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Nommer la Commission Bourgeoise
- 3. Prendre connaissance et approuver la déconstruction de l'ancienne STEP, englobée dans le crédit cadre du SEDE, sur la parcelle bourgeoise n° 2276 du ban de Pleigne.
- 4. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL